Malgré le reconfinement, certaines activités restent autorisées et entre autres la pratique de l'affouage en vue de satisfaire les besoins de première nécessité (chauffage). Il vous faudra cependant vous déplacer avec une attestation (déplacement pour effectuer des achats de première nécessité) et tenir compte des gestes barrière : - une seule personne par voiture sauf en cas de déplacement de plusieurs personnes du même foyer

- respect des mesures de distanciation entre les personnes (un mètre minimum)

- port du masque obligatoire pour se déplacer en forêt.

L'exploitation forestière reste une activité dangereuse. Nous vous encourageons à redoubler de prudence, être équipé d'un téléphone et ne pas aller seul en forêt pour faire l'affouage afin d'éviter autant que possible les accidents qui risqueraient d'engorger les hôpitaux. Merci de votre compréhension.
PS : la déchetterie est ouverte aux horaires habituels.